

Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'AAIMM du dimanche 10 avril 2016

L'Assemblée générale s'est déroulée au Musée de Musique Mécanique de Philippe Corbin, à Dollon, dans la salle de conférence.

C'est très ému que le Conseil d'administration a siégé, tout comme en 2009, autour de la table mythique où s'est tenue le 27 mai 1943, dans l'appartement parisien de René Corbin, au 48 rue du Four, sous l'occupation nazie, la première réunion clandestine du Conseil National de la Résistance, présidée par Jean Moulin, délégué par le Général de Gaulle (des plaques en cuivre fixées sur la table indiquent la place de chacun des participants, héros de la Résistance).

René Corbin qui n'est autre que le grand-père de Philippe, fut avant-guerre chef de cabinet du Ministre Pierre Cot, fonction dans laquelle il succéda à Jean Moulin, ce qui rapprocha les deux hommes, au point de mettre à sa disposition son appartement parisien et la fameuse table qui s'y trouvait.

Quand on sait que Jean Moulin fut Préfet d'Eure-et-Loir, c'est-à-dire à Chartres, haut lieu de ventes aux enchères dédiées à la musique mécanique, grâce à la Galerie de Chartres, la musique mécanique rejoint l'histoire de la Résistance qu'a su incarner, au péril de sa vie, Jean Moulin.

Après cette évocation historique, le quorum ayant été constaté (63 adhérents présents et représentés), Jocelyne Boizard a été désignée à l'unanimité pour en assurer le secrétariat.

Dès l'ouverture de l'assemblée générale, remerciements et félicitations ont été adressés à Philippe Corbin, sa famille et son équipe de bénévoles pour l'accueil des participants venus nombreux et aux organisateurs Gérard Mougins et Jean-Yves Lechat (pour les animations) de ce merveilleux week-end à Dollon.

Le Président a également vivement remercié le Maire de Dollon, Marc Fouquet, de sa présence et de son implication dans les démarches entreprises pour sauvegarder à Dollon le Musée (Philippe Corbin, bien que toujours jeune et dynamique, souhaite préparer sa retraite et trouver un repreneur au Musée). Le Maire a également souligné que ce charmant musée recevait 10 000 visiteurs par an, mais qu'une partie de la population n'était pas consciente de cet apport culturel, patrimonial et moteur du développement économique. Notre Président conforte la démarche du Maire, que dans le cadre d'un aménagement harmonieux du territoire, il est indispensable de maintenir là où elle est née et où elle a prospéré une activité culturelle et touristique, manière concrète de lutter contre la désertification de nos campagnes.

Certes, un projet alternatif évoqué au Mans serait mieux que sa disparition totale, mais maintenir à Dollon le musée s'inscrit dans une démarche de développement économique au travers d'une activité culturelle, patrimoniale et touristique.

L'atout supplémentaire réside dans le fait que la musique mécanique est un domaine de curiosité rassembleur et festif.

Créer une dynamique autour de la musique mécanique doit pouvoir contribuer au développement économique du territoire autour de Dollon.

Le Président a réaffirmé qu'il était à la disposition du Maire pour développer cet argumentaire de l'enjeu économique auprès des exécutifs tant départemental que régional.

Une minute de silence a été observée en hommage à nos amis disparus au cours de l'année passée dont notamment : Michel Bousquet, André Marié et Alain Tamisier.

Par ailleurs, ont été transmises les excuses de Marie-Claude et Guy Cautin, Denis Bouchet et Claude Bargain, Joé et Arnaud Moyencourt, Gisèle et Christian Fournier, Claudine et Denis Beuret, Patrick Desnoulez qui n'ont pu assister à notre AG.

Le Président a remercié de sa présence Maître Jean-Pierre Lelièvre et son épouse.

Rapport moral

Le Président a exposé les perspectives d'avenir en prolongement du rapport moral publié dans la dernière revue. Il a tenu à remercier toute l'équipe du Conseil d'administration pour l'activité dynamique qu'elle impulse.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité.

Rapport financier

Michel Trémouille projette le rapport financier et apporte les explications aux questions soulevées. Il aborde le basculement du paiement des cotisations, non plus à la date anniversaire de l'adhésion, mais au début de l'année civile.

En CA, le bureau de l'AAIMM a étudié les divers scénarios possibles avec, comme fil directeur, la volonté de ne pas exiger un surcoût de cotisation aux adhérents ou du moins le limiter. Il a donc décidé de proposer un paiement de la cotisation complète (45 euros) aux adhérents qui avaient leur renouvellement durant le premier semestre de 2017 et un paiement d'une demi-cotisation (22,50 euros) pour les adhérents dont le renouvellement a lieu lors du second semestre 2017.

Michel précise que l'année 2017 fera, de ce fait, apparaître un déficit (évalué à 5000 euros), mais que celui-ci ne sera pas récurrent puisqu'en 2018 les cotisations complètes seront à nouveau dues par tous les adhérents.

Toutefois, pour réduire ce déficit mais sur base volontaire des adhérents uniquement, rien n'empêche ceux qui renouvelaient au second semestre, de régler une cotisation entière dès janvier 2017.

Cela nous permettra d'établir un budget de nos principales dépenses en fonction du nombre d'adhérents et des cotisations réellement perçues.

Ce nouveau dispositif permettra aussi de réaliser des économies postales en matière de relances des cotisations et simplifiera la périodicité : une seule date de renouvellement, le 1er janvier pour tout le monde. La prise d'effet, si l'Assemblée générale marque son accord, interviendra à compter du 1^{er} janvier 2017. Une communication spécifique sera faite dans la revue.

Ce nouveau dispositif des renouvellements a été adopté à l'unanimité.

Enfin, sur proposition du Trésorier et du Conseil d'Administration, le montant de la cotisation demeure inchangé (incluant abonnement et adhésion 45€ pour la France et l'Europe, 62€ hors Europe).

Le gel des cotisations pour 2017 a été adopté à l'unanimité.

En outre, l'ordinateur de notre Secrétaire Jocelyne Boizard a « rendu l'âme » au risque de perdre les données du fichier adhérents.

Michel Trémouille avec Jocelyne ont pu faire une sauvegarde des données et mettre en route un nouvel outil de gestion des adhésions. Un week-end de travail a été nécessaire pour ce rétablissement et remplacer l'ancien logiciel de gestion des adhésions qui n'était plus fiable quant au dénombrement des adhérents, puisqu'il comptabilisait deux fois, voire trois, la même personne à des titres divers.

Le Trésorier a pu ainsi porter à la connaissance de l'Assemblée la répartition internationale des 516 adhérents de l'AAIMM : Français, Belges, Suisses, Allemands, Britanniques, Luxembourgeois, Néerlandais, Américains, Italiens, Espagnol, Grec, Tchèque et Japonais.

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité et quitus a été donné au Trésorier et au Conseil d'administration.

Renouvellement du Conseil d'administration

Conformément à nos statuts il est procédé au renouvellement du 1/3 des membres du Conseil d'administration. Le vote est exprimé à bulletin secret, conformément aux statuts.

Se représentaient ou se présentaient :

- Jean-Pierre ARNAULT (membre sortant)
- Jalal ARO (membre sortant)
- André DAVID (membre sortant)
- Alain DUCHAUSSOY (membre sortant)
- Yves ROUSSEL (membre entrant)

Des volontaires sont demandés pour le dépouillement : Jean-Marc Lebout, Vice-Président, non renouvelable, assisté de Colette Trémouille et de Martine Geudevert

63 Votants

61 Exprimés (2 n'ont pas pris part au vote)

ont obtenu :

Jean-Pierre ARNAULT	61
Jalal ARO	60
André DAVID	61
Alain DUCHAUSSOY	61
Yves ROUSSEL	61

Tous ont été réélus et élus avec les applaudissements de la salle.

Distinctions et récompenses.

Au travers de ces distinctions, l'AAIMM souhaite exprimer, très modestement mais avec détermination, un témoignage de reconnaissance envers celles et ceux qui concourent à la promotion et au développement de la musique mécanique.

Prix spécial pour l'œuvre et la contribution à la musique mécanique : Philippe Corbin.

La réussite de toute une vie de passionné de musique mécanique dans la création, le développement et l'animation du musée de Dollon, justifiait, s'il en était besoin, cette reconnaissance.

Philippe Corbin nous confie l'origine de sa passion qui se concrétise à partir de l'Ariston que son grand-père avait rapporté de l'Exposition universelle de 1900, cette organette faisant toujours partie de la collection exposée dans le musée.

Ensuite, la découverte de la collection d'Henri Triquet et la chine chez les antiquaires ont fait le reste. Ce sont très précisément Henri Triquet et Françoise Dussour qui ont fait germer auprès de Philippe Corbin l'idée du musée dans les années 1985.

Aujourd'hui, l'on peut se rendre compte que la moisson pleine de promesses a atteint les objectifs : belle collection diversifiée, mise en scène dans des espaces particulièrement bien adaptés dans une ambiance de bistrot favorisant la convivialité.

Tout le talent et le supplément d'âme font vivre ce musée remarquable dédié à la musique mécanique. Le plus bel hommage à rendre à son créateur est de maintenir à Dollon ce lieu patrimonial devenu incontournable de la musique mécanique.

Prix Musica Mecanica : Au Musée de la Musique Mécanique des Gets.

C'est une première que de décerner une distinction à une personne morale.

Rappelons qu'en 2009, à Dollon, Denis Bouchet, cofondateur et Président du festival des Gets et fondateur et président du musée de la musique mécanique des Gets a reçu le Prix spécial pour l'œuvre et la contribution à la musique mécanique.

Précisons que le prix Musica Mecanica, créée à l'initiative de Philippe Rouillé, a pour vocation de souligner la dimension internationale de l'action menée en faveur de la musique mécanique.

Le rayonnement international des Gets est une évidence, à telle enseigne que les Présidents des Associations européennes de Musique Mécanique ont souhaité tenir leur réunion annuelle aux Gets à l'occasion du festival des 15, 16 et 17 juillet 2016.

C'est donc le musée des Gets qui recevra officiellement en juillet prochain ce prix lors de la réception des Présidents des Associations européennes de Musique Mécanique.

C'est à toute l'équipe des bénévoles animée avec talent par Denis Bouchet que cette reconnaissance est destinée, ainsi qu'à toute la municipalité des Gets investie dans la conservation du patrimoine et le développement économique.

Médaille d'or pour Sébastien Schuetz et Frédéric Godin, facteurs d'orgues.

Sébastien Schuetz a créé son atelier en 1990. Il est installé dans le Lot-et-Garonne.

Frédéric Godin s'est établi en 2006 en Loire-Atlantique. Deux ateliers pour une seule gamme d'instruments, les deux facteurs d'orgues ont mis sur pied une collaboration et complémentarité permettant d'offrir aux musiciens exigeants des orgues allant du 27 touches au 42 touches (à flutes ou anches), instruments traditionnels construits avec esprit novateur (lecture avec cartons perforés et/ou fichier MIDI). En outre, une fabrication sur mesure peut être proposée.

Sébastien Schuetz a formé des apprentis en qualité de Maître d'apprentissage.

Enfin, il est à noter que Sébastien Schuetz a acquis une solide réputation dans la restauration des instruments de musique mécanique les plus variés, tant pour les musées que pour les collectionneurs et tourneurs. Frédéric Godin a diversifié son activité également dans la restauration des instruments.

Médaille d'or pour Jean-Marc Puigserver, noteur.

Jean-Marc est un musicien qui maîtrise parfaitement la « boîte à frissons » selon l'expression consacrée par le célèbre accordéoniste Jo Privat.

C'est d'ailleurs en accompagnant à l'accordéon les chanteurs tourneurs qu'il prit le virus de la notation.

Il a appris le métier sous la forme traditionnelle de l'apprentissage auprès de Pierre Charial, Maître d'Art, sous les auspices du Ministère de la Culture. Cette forme d'enseignement du métier est certes traditionnelle dans les autres disciplines, mais cas unique dans la notation, ce qui méritait d'être souligné.

Jean-Marc Puigserver a su se faire une place chez les rares noteurs qui « alimentent » nos orgues.

Les noteurs le savent bien, nos orgues sont gourmands, voire insatiables. Et le plus beau carton, c'est celui que l'on n'a pas encore. Sous l'appellation « Barbarissimo » il propose aux tourneurs un répertoire large et varié, principalement en 27 touches, standard lancé par Jean-Paul Erman, pneumatique ou mécanique, selon des tonalités différentes.

Toutes ces distinctions, sur proposition du Conseil d'administration, ont été approuvées par l'Assemblée générale par acclamation.

Dans la continuité, une magnifique gravure ancienne, sur le thème de la musique mécanique et attribuée à Gavarni, a été offerte à Philippe Corbin pour l'accueil chaleureux et l'organisation de notre Assemblée générale en son musée sous les applaudissements nourris de l'auditoire.

Questions diverses

Une question est posée sur la présence de l'électronique dans les instruments de musique mécanique dans les festivals.

Peut-on les interdire ? Réponse est apportée par plusieurs participants, dont Françoise Dussour.

Les « appareils » dont le son est exclusivement dû à l'informatique n'ont pas leur place dans un festival qualifié de musique mécanique. En revanche, il semble possible d'accepter tout vrai instrument de musique mécanique ayant un son acoustique avec un support informatique (qui remplace le carton ou le papier perforé). Dans ce cas, l'instrument gardera ses qualités propres, même avec l'utilisation d'une carte à puce. L'essentiel étant de pouvoir « débrayer » le support informatique pour utiliser le support carton ou papier.

Ce choix souverain incombe aux organisateurs de festival, habilités à accepter ou refuser toute présence de support informatique sur les instruments de musique mécanique.

Les questions étant épuisées ; le nouveau Conseil d'administration se réunit pour élire en son sein le Bureau puis en communiquer le résultat à l'Assemblée Générale réunie à la salle municipale de Dollon :

Président : Jean-Pierre ARNAULT

Vice-présidents : Jean-Marc LEBOUT
Rédacteur en Chef
André DAVID

Gérard MOUGIN
Michel TRÉMOUILLE

Trésorier : Michel TREMOUILLE

Secrétaire : Jocelyne BOIZARD

Conseillers : Jalal ARO
Jérôme COLLOMB
Patrick DESNOULEZ
Francis DITER
Denis LAMBOTTE
Jean-Marc LEBOUT
Yolande MAUFFREY
François PINÇON
Yves ROUSSEL Rédacteur adjoint

La séance est levée à 12h30 et nous poursuivons de manière festive par un banquet faisant suite à un vin d'honneur offert par le Maire et la Municipalité de Dollon, que nous n'avons pas manqué de remercier encore une fois pour son hospitalité chaleureuse.

Jean-Pierre Arnault
Le Président



La Secrétaire
Jocelyne Boizard

